

SERVICE / DIVISION	Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté / Action environnement	No SD SD-2023-3221						
OBJET	Recommander au conseil d'autoriser le Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté à déposer une demande de subvention au montant de 425 500 \$ auprès du programme OASIS du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) concernant une démarche d'analyse de risques et de solutions d'adaptation liées aux vagues de chaleur et aux pluies torrentielles sur le territoire lavallois							
No dossier(s) interne(s) : 09-120-10 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2023-07-19 Date CM souhaitée : 2023-08-08								
<p>Actions : AIDE FINANCIÈRE</p> <p style="text-align: center;"> Demande d'achat : Non CT requis : Non Montant : 425 500,00 \$ Années du PTI : 2023 Programme/Politique : Programme Oasis - Volet 1 Provenance du financement : Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Gouvernement du Québec </p> <p>Unité administrative concernée Bureau de la résilience municipale Service de la gestion de l'eau Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté Service de l'ingénierie Service de l'urbanisme Service des travaux publics </p>								
<p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 15%;"><u>Date</u></td> <td style="width: 30%;"><u>No résolution</u></td> <td style="width: 55%;"><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2023-04-04</td> <td>CM-20230404-335</td> <td>APPROBATION - PLAN D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES HORIZON 2035 ET PLAN D'ACTION D'ADAPTATION 2021-2025 - DÉPÔT - PLAN CLIMATIQUE</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet APPUYÉ PAR : Christine Poirier</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver le plan d'adaptation aux changements climatiques horizon 2035 et le plan d'action d'adaptation 2021-2025;</p> <p>de prendre acte du plan climatique - Horizon 2035 joint au présent sommaire décisionnel;</p> <p>d'autoriser le Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté à procéder à la publication auprès de la Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2022-6074)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-04-04	CM-20230404-335	APPROBATION - PLAN D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES HORIZON 2035 ET PLAN D'ACTION D'ADAPTATION 2021-2025 - DÉPÔT - PLAN CLIMATIQUE
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2023-04-04	CM-20230404-335	APPROBATION - PLAN D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES HORIZON 2035 ET PLAN D'ACTION D'ADAPTATION 2021-2025 - DÉPÔT - PLAN CLIMATIQUE						

SERVICE / DIVISION	Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté / Action environnement	No SD SD-2023-3221
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>Le programme Oasis du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) offre un soutien financier aux municipalités pour planifier et réaliser des projets de verdissement permettant de mieux adapter leur milieu aux impacts des changements climatiques.</p> <p>Volet 1: Vise à soutenir les organismes municipaux dans la planification de projets de verdissement, qui incluent l'acquisition de connaissances sur les risques, les solutions et l'acceptabilité sociale.</p> <p>Volet 2: Vise à faciliter la mise en place d'infrastructures vertes permettant de prévenir et de réduire les risques liés à l'augmentation des vagues de chaleur et à celle des précipitations intenses dans les collectivités québécoises. L'aide financière est d'un maximum de 25 M \$ par projet.</p> <p>Dans le cadre du Plan climatique (Horizon 2035), le Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté, en collaboration avec les Services concernés, souhaitent soumettre une demande d'aide financière au Volet 1 pour un montant de 425 500 \$ afin de réaliser une démarche d'analyse de risques et solutions d'adaptation liées aux vagues de chaleur et pluies torrentielles sur le territoire lavallois.</p> <p>L'étude vise à planifier la mise en place d'infrastructures à des endroits stratégiques sur le territoire lavallois en tenant compte du climat actuel et futur afin d'atténuer les effets des îlots de chaleur et d'améliorer la gestion en surface des eaux pluviales, notamment lors de pluies abondantes.</p> <p>Les activités prévues sont les suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'analyse spatiale et la priorisation des risques liés aux îlots de chaleur et aux pluies torrentielles sur le territoire lavallois en climat actuel et en climat futur; 2. La planification intégrée de solutions d'adaptation en privilégiant les infrastructures vertes (ex. végétalisation et gestion des eaux pluviales); 3. L'analyse multicritère des solutions envisagées; 4. Les plans et devis préliminaires des solutions sélectionnées. <p>La démarche sera réalisée en collaboration avec les services municipaux concernés et la Direction de la santé publique de Laval.</p> <p>L'étude permettra d'identifier les solutions d'adaptation privilégiées en fonction des différents secteurs à risque ainsi que de déterminer les projets pouvant faire l'objet d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du programme Oasis.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>Suivant les vagues de chaleur à l'été de 2018, la Direction de la santé publique (DSP) de Laval a recensé dans son « Rapport d'enquête épidémiologique sur les vagues de chaleur à l'été de 2018 » que 12 décès avaient été comptabilisés sur le territoire (p. 13) et que plus de 130 000 lavallois résidaient à ce moment dans des zones de vulnérabilité forte aux vagues de chaleur (p. 17).</p> <p>Selon des scénarios d'émissions modéré et élevé, les projections climatiques d'Ouranos pour Laval prévoient que le nombre annuel de jours de plus de 30 C triplera à l'horizon 2041-2070 et qu'il y aura une augmentation de la fréquence et de la longueur des vagues de chaleur. Cette information permet d'anticiper une augmentation des décès et de l'exposition des lavallois à ce type d'événement. Cela dit, la Ville ne possède pas d'information géomatique en climat futur permettant de bien comprendre où ces effets se feront le plus ressentir, surtout dans un contexte où l'aménagement du territoire est voué à se transformer sur ce même horizon.</p> <p>Aussi, l'intensification des précipitations engendre d'importants enjeux de gestion des eaux pluviales notamment dans les secteurs fortement minéralisés. Cela entraîne la contamination de cours d'eau par l'augmentation des surverses et du lessivage, des problématiques liées aux infiltrations d'eau, des refoulements d'égout ainsi que l'accumulation d'eau sur les surfaces et dans les bâtiments. La Ville détient actuellement des données en climat actuel sur l'état de son réseau pluvial et sur les courbes d'intensité-durée-fréquence (IDF), mais ne possède pas ces informations pour les horizons climatiques 2041-2070 et 2071-2100.</p> <p>La Ville ne possédant pas les connaissances et les outils nécessaires pour modéliser de manière géomatique les risques liés aux îlots de chaleur et aux pluies torrentielles dans un climat futur, il devient difficile d'analyser, de prioriser et de mettre en place des solutions adaptées et efficaces à long terme afin de s'assurer que les efforts entrepris aujourd'hui répondent aux besoins futurs.</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté / Action environnement	No SD SD-2023-3221															
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>Coût total du projet: 539 667 \$</p> <p>Montant demandé au MELCCFP: 425 500\$ Montant déboursé par la Ville: 108 167\$ Montant déboursé par DSP: 6 000\$</p> <p>-----</p> <p>Détails des dépenses</p> <table border="0"> <tr> <td>Salaires + charges sociales</td> <td>104 167\$</td> <td>(Ville Laval 98 167\$ - en nature + DSP 6 000\$ en nature)</td> </tr> <tr> <td>Services externes</td> <td>395 000\$</td> <td>(Ville Laval 10 000\$ budg. courant SENVÉ + OASIS 385 000\$)</td> </tr> <tr> <td>Frais administratifs</td> <td>40 500\$</td> <td>(OASIS 40 500\$)</td> </tr> <tr> <td></td> <td>-----</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAL</td> <td>539 667\$</td> <td></td> </tr> </table>			Salaires + charges sociales	104 167\$	(Ville Laval 98 167\$ - en nature + DSP 6 000\$ en nature)	Services externes	395 000\$	(Ville Laval 10 000\$ budg. courant SENVÉ + OASIS 385 000\$)	Frais administratifs	40 500\$	(OASIS 40 500\$)		-----		TOTAL	539 667\$	
Salaires + charges sociales	104 167\$	(Ville Laval 98 167\$ - en nature + DSP 6 000\$ en nature)															
Services externes	395 000\$	(Ville Laval 10 000\$ budg. courant SENVÉ + OASIS 385 000\$)															
Frais administratifs	40 500\$	(OASIS 40 500\$)															

TOTAL	539 667\$																
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>																	
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>La réalisation du projet d'étude est prévue en 2024.</p> <p>Été 2023: Dépôt de la demande de subvention auprès du MELCCFP</p> <p>Automne 2023: Confirmation du statut de la demande par le MELCCFP Signature de la convention d'aide financière avec le MELCCFP Octroi d'un mandat pour les activités 1 à 3 (Analyse spatiale et la priorisation des risques, planification intégrée de solutions d'adaptation, analyse multicritère des solutions envisagées)</p> <p>Hiver 2024: Début du projet d'étude</p> <p>Printemps 2024: Octroi d'un mandat pour l'activité 4 (plans et devis préliminaires des solutions sélectionnées).</p> <p>Automne 2024: Rapport final pour le MELCCFP.</p>																	
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>																	
<p>REMARQUE(S)</p> <p>Date limite pour soumettre la demande d'aide financière au volet 1: le 31 mars 2025. Date limite pour soumettre la demande d'aide financière au volet 2: le 31 décembre 2024.</p> <p>Le MELCCFP exige une résolution du conseil municipal et cette résolution doit également désigner une personne pour la signature de tous les documents, tel que le protocole d'entente. Tous les documents du projet seront quand même soumis pour approbation au CE/CM avant signature.</p>																	
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au conseil d'autoriser le Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté à déposer une demande de subvention au montant de 425 500 \$ auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs dans le cadre du programme Oasis - volet 1 concernant la réalisation d'une démarche d'analyse de risques et de solutions d'adaptation liées aux vagues de chaleur et pluies torrentielles sur le territoire lavallois;</p> <p>de s'engager à payer sa part des coûts liés à la réalisation du projet;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, conditionnellement à leur approbation par les autorités compétentes.</p>																	